

SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES PARKINGS SOUTERRAINS

Maintenir les dispositifs d'extinction accessibles et en bon état de fonctionnement.

Ne pas encombrer les issues de secours.

Ne pas entreposer de combustibles, de carburants, de mobilier, de vieux papier etc. dans les parkings souterrains.

Pour chaque place de parc :

- 1 armoire de 1 m³ non combustible ou de 0,5 m³ combustible
- 1 jeu de pneus
- Objets encombrants tels que matériel de ski, coffres de toit, échelles



Pour en savoir plus : bfb-cipi.ch/parkings

 Sapeurs-pompiers
118



CIPI

Centre d'information pour la prévention des incendies

Une initiative de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA